

Compte rendu du Conseil Municipal du Lundi 24 février 2020

- L'émargement concernant le PV du 27 janvier 2020 a été signé, une remarque de Mme Mottier a été soulevée sur la délibération n°03 Avis sur projet PLUIh et notamment sur le paragraphe suivant : « Décide d'émettre un avis favorable sur les Orientations d'Aménagement et de Programmation et les dispositions du règlement du projet de PLUIh de la communauté de communes de Sablé sur Sarthe arrêté en date du 19 décembre 2019 qui concernent la commune avec la demande que les réserves suivantes soient inscrites au dossier d'enquête publique »....., elle ne comprend pas pourquoi les modifications apportées n'ont pas été remarquées avant l'arrêté du projet, Mr Freuslon précise que les services de l'urbanisme de la CDC de Sablé n'avaient pas bien retranscrit les modifications de zonage.

Objet : Contribution 2020 label « Paysages de la Mayenne ».

Délibération n°240220-01

Mr le Maire donne la parole à Mr Lamy adjoint, il informe le conseil qu'il a reçu un bulletin d'inscription pour le label « Paysages de la Mayenne », ce label remplace les concours villes et villages fleuries. Il vise à promouvoir les démarches locales en faveur de la qualité paysagère et du cadre de vie. Il offre la possibilité d'être accompagné pour évoluer au sein de cette démarche. Le montant de la contribution s'élève à 100 euros pour l'année 2020.

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de contribuer pour le label « Paysages de la Mayenne » pour la somme de 100 euros pour l'année 2020.

Objet : Compte de gestion « Lotissement de l'Aubépine » 2019

Délibération n°240220-02a

Le compte de gestion du Lotissement de l'Aubépine du receveur, dressé pour l'exercice 2019, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de la part du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2019 du lotissement de l'Aubépine.

Objet : Compte administratif du lotissement de l'Aubépine 2019

Délibération n°240220-02b

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur Christophe FREUSLON délibérant sur le Compte Administratif 2019 du lotissement de l'Aubépine dressé par Monsieur Pierre PATERNE, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré,

1) lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT DE L'AUBEPINE 2019

Libellé	Fonctionnement		Investissements		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats réportés		40 865,40	82 599,96	0,00	41 734,56	0,00
Opérations de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX	0,00	40 865,40	82 599,96	0,00	41 734,56	0,00
Résultats de clôture		40 865,40	-82 599,96		-41 734,56	-41 734,56
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	0,00	40 865,40	82 599,96	0,00	82 599,96	40 865,40
RESULTATS DEFINITIFS		40 865,40	-82 599,96	0,00	41 734,56	

2) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que sur chacune des comptabilités annexes; les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4) Mr Paterne, maire sort afin de procéder au vote du compte administratif. Le président de séance, Mr Freuslon, arrête, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Objet : Budget Lotissement l'Aubépine : affectation des résultats 2019

Délibération n°240220-02c

Monsieur Freuslon, premier adjoint, informe le Conseil Municipal que le budget lotissement de l'Aubépine qu'aucune opération a été effectuée en 2019, il présente un excédent de fonctionnement de 40 865.40 € (quarante mille huit-cent-soixante-cinq euros et quarante centimes) et un déficit d'investissement de 82 599.96 € (quatre-vingt-deux mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf euros et quatre-vingt-seize centimes) et qu'il y a lieu de les affecter sur l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats pour le budget L'Aubépine 2020 comme présenté sur le tableau joint en annexe.

Objet : Compte de gestion budget principal 2019

Délibération n°240220-03a

Le compte de gestion du budget principal du receveur, dressé pour l'exercice 2019, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de la part du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité, le compte de gestion 2019 principal.

Objet : Compte administratif Budget Principal 2019

Délibération n°240220-03b

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur Christophe FREUSLON délibérant sur le Compte Administratif du budget principal 2019 dressé par Monsieur Pierre

PATERNE, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré,

1) lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif:

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL 2019

Libellé	Fonctionnement		Investissements		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats réportés		208 471,88	50 386,58			0,00
Opérations de l'exercice	316 826,05	500 481,18	188 380,84	109 114,25	505 206,89	609 595,43
TOTAUX	316 826,05	708 953,06	238 767,42	109 114,25	505 206,89	609 595,43
Résultats de clôture		183 655,13		-79 266,59		104 388,54
Restes à réaliser			19 575,00	0,00	19 575,00	0,00
Réserves	58528,59					
TOTAUX CUMULES	316 826,05	708 953,06	258 342,42	109 114,25	524 781,89	609 595,43
RESULTATS DEFINITIFS		333 598,42		-149 228,17		184 370,25

2) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que sur chacune des comptabilités annexes; les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3)Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4)Mr Paterne, maire sort afin de procéder au vote du compte administratif. Le président de séance, Mr Freuslon, arrête, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Objet : Budget Principal : affectation des résultats 2019

Délibération n°050319-03c

Monsieur le premier adjoint informe le Conseil Municipal que le résultat financier de clôture 2019, de la Commune, présente un excédent de fonctionnement de 183 655.13 € (cent quatre-vingt-trois mille six-cent cinquante-cinq euros et treize centimes) et un déficit d'investissement de 79 266.59 € (soixante-dix-neuf mille deux-cent-soixante-six euros et cinquante-neuf centimes) et qu'il y a lieu de les affecter pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats pour le budget Principal 2020 comme présenté sur le tableau joint en annexe.

Objet : Remboursement assurance contrat multirisques

Délibération n°240220-04

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Bruand, adjointe, elle informe le conseil municipal qu'elle a reçu un chèque, d'un montant de 664.95 € correspondant à la différence du montant payé pour le contrat multirisque renégocié au 31/01/2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise le Maire ou l'adjoint délégué de transmettre un titre de recette à la trésorerie de Meslay du Maine pour un montant total de 664.95 €.

Objet : Recette

Délibération n°240220-05

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Bruand, adjointe, elle explique au conseil municipal que l'on reproche à deux élus d'avoir invité des proches lors de la cérémonie des vœux en janvier dernier, les élus concernés souhaitent rembourser la facture de vin acheté à cette occasion ; Les élus sortent afin que le conseil échange à ce sujet, à l'unanimité, le conseil décide de ne pas se prononcer sur une rumeur, la cérémonie reste une charge de la commune.

Objet : Subventions 2020

Délibération n°240220-06

Mr le Maire propose au conseil municipal d'attribuer pour l'année 2020, les mêmes montants de subventions que l'an dernier. Il précise que pour l'association MOLKKY, le bilan n'a pas été transmis et aucune animation n'a eu lieu en 2019, le conseil propose de ne pas verser de subvention pour l'année 2020, un versement ponctuel pourra être effectué si une animation est proposée dans l'année. Il précise que pour l'association du BASC, il a été demandé d'augmenter leur subvention concernant le coût du feu d'artifice, Mr le Maire propose de maintenir à 1 150€ la subvention du feu d'artifice et propose d'augmenter celle de l'association de 743€ à 800€. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas verser la subvention 2020 à l'association MOLKKY, un versement ponctuel pourra être fait si une animation est proposée à la commune. Concernant le versement de la subvention du BASC, après échanges le conseil décide à deux absentions, un contre et 10 voix pour, une augmentation de leur subvention de 743€ à 800€, un tableau est présenté ci-contre :

SUBVENTIONS 2020		
Club des Aînés de BOUESSAY		226€ ³
BASC Bouessay :	BASC	800€ ³
	Noël	283.52 €
	Feu d'artifice	1 150 € (sur présentation de justificatifs)
Ass. des parents d'élèves de Bouessay		246€ *
Coopérative Scolaire (classe découverte : (facture du PEP53)		6 460 €
Coopérative Scolaire (pas en 2020, factures cars trop payés en 2019, vu avec l'école)		0€ *
Groupement de défense des cultures		138€*
Anciens Combattants AFN Bouessay - St Loup		145€ ³
Association MOLKKY		0€ ³
Chambre des métiers (53)		84€
Comice de Grez en Bouère		84€
ADMR de Grez en Bouère		759€
Amicale des Pompiers de Bouère		84€
Mayenne Nature Environnement		40€
	TOTAL	10 499.52€

Affaires diverses :

- DPU : Mr le Maire présente deux DPU, un terrain et une maison, la commune ne préempte pas.
- FIBRE OPTIQUE : Mr Fresulon informe le conseil que l'élagage va bientôt être effectué sur la commune par l'entreprise MARTIN dans le cadre de la fibre optique, deux administrés de la commune signeront un engagement pour réaliser ces travaux à leur frais.
- Mr le Maire rappelle que l'agent communal de la cantine est en congé maternité, elle sera remplacée à partir de lundi prochain ; un agent titulaire de la commune réalisera le ménage de la cantine le midi.
- Il précise également que deux stagiaires seront présents prochainement, une stagiaire à la cantine garderie pendant deux semaines, et un autre stagiaire aux espaces verts, entretien pendant 4 semaines ;
- Mr Carbonel informe Mr le Maire qu'un échange (sur horaires de travail) entre le personnel communal et la remplaçante de la cantine a eu lieu un soir de garderie scolaire ; Mr le Maire va demander au personnel communal d'être plus discret devant les enfants de l'école.
- Mr Freuslon précise que la tondeuse achetée pour la commune est produite aux USA, et informe le conseil qu'une garantie de 3 ans a été obtenue sur cet outil.
- Mr le Maire présente une fiche du recensement de la population, le nombre d'habitants est de 728 pour 2020.
- Mr Freuslon informe le conseil des quelques modifications apportées avec le géomètre du cadastre pour l'adressage.

FIN 21H40.

Aucune question.

DATE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 09 MARS 2020 à 20h00